

## Zone de décharge PZD (anciennement DCMI) – Veyrier

De nombreuses fausses informations circulent au sujet de ce projet de décharge.  
En 9 points, tentons d'y voir plus clair.

### 1. De quoi s'agit-il ?

C'est une décharge de matériaux inertes, de terres **non polluées et sans gravats**, provenant de chantiers à proximité. Le but étant notamment d'éviter le transport de ces matériaux sur de longues distances, comme c'est souvent le cas actuellement.

Le plan directeur des décharges de type A de l'État, adopté en 2017, définit un cubage de 500'000m<sup>3</sup>. La mise à l'enquête publique pour ce projet prévoit 280'000m<sup>3</sup>.

Environ 30 % des terres provenant des Grands Esserts y seront déposées.

En mars 2016, le Conseil municipal a accepté ce projet à l'unanimité, mais avec certaines conditions.

### 2. C'est où ?

Il s'agit d'une surface d'environ 14,5ha au lieu-dit Place-Verte (en rouge sur le plan).



### 3. A qui appartient ce terrain ?

Cette surface agricole est en mains privées et est actuellement confiée à un exploitant. Ce dernier a fait remarquer que ce terrain est difficilement cultivable, en raison de sa pente et des inondations fréquentes qu'il subit.

### 4. Qui accompagne ce projet ?

Les communes de Troinex et de Veyrier. Elles souhaitent que le site soit revalorisé à la fin de son exploitation, afin de promouvoir les éléments naturels existants à proximité (ruisseau des Marais, promenades, etc.).

### 5. Durée de l'exploitation et que deviendra cette parcelle ensuite ?

En principe entre 3 et 5 ans. Cette surface sera rendue à l'agriculture et revalorisée. Les installations de drainage, actuellement inefficaces, seront améliorées. Le terrain sera reprofilé en pentes douces, ce qui n'est pas le cas actuellement.

## **6. Et l'environnement dans tout ça ?**

Ce projet répond aux exigences sur la protection de l'environnement et est conforme à la législation. Les arbres entourant la parcelle seront maintenus.

## **7. Des camions, des camions... et ils passeront où ?**

Certes, cela va amplifier le défilé de camions durant la période d'exploitation, mais ceux-ci parcourront un trajet plus court par rapport à celui qu'ils devraient effectuer s'ils avaient à entreposer leur contenu en France ou ailleurs dans le canton. Gérer localement est une bonne solution pour l'environnement.

La voie de circulation privilégiée est la route Antoine-Martin (la plus directe entre les Grands Esserts et le site). Les camions devront quitter le site nettoyés de tout résidu de terre.

## **8. Que fait groupe Veyrier-Ensemble ?**

Notre groupe a écrit une lettre le 12 mai au Département du territoire, service de géologie, sols et déchets, dans laquelle il demande :

- que le volume des terres d'excavation soit limité à 250'000m<sup>3</sup>, afin que l'impact visuel soit moindre
- que la distance entre les habitations et la limite de remblayage soit au minimum de 100m
- que la pente maximale ne dépasse pas 3 %, afin de maintenir une aptitude agricole optimale et préserver les vues sur le paysage
- que l'ouverture de cette décharge soit en phase avec le début du chantier des Grands Esserts
- que la durée d'exploitation soit limitée à 5 ans maximum. Au-delà de cette durée, une pénalité de retard de CHF 1'500.-/jour soit appliquée
- que des parcours sécurisés piétons et cyclistes soient aménagés, afin de garantir la sécurité de tous, particulièrement celle des enfants se rendant à l'école de Pinchat.

## **9. On veut en savoir davantage !**

Site de la commune de Veyrier : <https://tinyurl.com/3z3bz5rc>

Site du canton de Genève : <https://tinyurl.com/6ybyurvk>

Et comme toujours, nous sommes à votre disposition si vous le souhaitez !  
*contact@veyrier-ensemble.ch*